



Digne-les-Bains, le 12 janvier 2017

**Plan d'urgence hivernal
mise en œuvre des mesures «Grand froid »**

Consécutivement au fléchissement notable des températures, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence vient de mettre en œuvre les mesures **du niveau 2 du plan d'urgence hivernale à compter du 12 janvier 2017.**

La situation sera régulièrement réexaminée en fonction des bulletins météorologiques.

Les mesures « de ce niveau plan grand froid » prévoient pour tout le département :

- d'ouvrir les places supplémentaires prévues dans les établissements hospitaliers ;
- de proposer systématiquement aux personnes sans abri, en lien avec le 115, une place d'hébergement ;
- d'organiser l'accompagnement vers le lieu d'accueil retenu.

Les services de l'État (notamment police et gendarmerie à l'occasion de leurs patrouilles) seront particulièrement attentifs afin de s'assurer qu'aucune personne en difficulté ne demeure sans abri.

Tout particulier découvrant une personne sans abri en période de grand froid peut contacter le service d'hébergement d'urgence (115 numéro d'appel gratuit) ou bien prévenir les autorités publiques qui relayeront l'information auprès de ce service ou auprès du SAMU si nécessaire.